

Le saviez-vous ?

L'œnotourisme est une filière dynamique à l'échelle nationale avec plus de **10 millions de visiteurs chaque année**, qui génère d'importantes retombées économiques en Alsace.

La Route des Vins d'Alsace :

- Créée en **1953**
- Labellisée Vignobles & Découvertes depuis **mai 2019**
- **3ème vignoble** le plus visité de France
- **7,7 millions de visiteurs** en moyenne chaque année
- **1 190 000 bouteilles** de Vins d'Alsace vendues chaque année en moyenne

Les oeno-visiteurs en Alsace :

- Viennent à **70% de France** et **30% de l'étranger** (Belgique et Allemagne en majorité)
- Privilégient l'hébergement marchand et séjournent en moyenne **5 nuitées**
- Dépensent **76€ par jour** contre 65€ pour les autres visiteurs
- Pratiquent plus d'activités et visitent plus de sites que la moyenne : **4 visites** contre 2 pour les autres visiteurs

Source : Observatoire Régional du Tourisme Grand Est - 2019



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération



Toutes les informations sur :
Le label national Vignobles & Découvertes
<http://atout-france.fr/services/le-label-vignobles-decouvertes>



La démarche en Alsace est portée par
Alsace Destination Tourisme
<https://www.alsace-destination-tourisme.com/oenotourisme/label-vignobles-et-decouvertes.htm>

En savoir plus sur les prestataires labellisés :
www.routedesvins.alsace
Votre Office de Tourisme vous accompagne



1 rue Schlumberger - BP 60337
F-68006 Colmar Cedex
Tél. +33 (0)3 89 20 10 68
info@adt.alsace
www.alsace-destination-tourisme.com



JE GARANTIS LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL SUR LA ROUTE DES VINS D'ALSACE

MA DÉMARCHE DE LABELLISATION «VIGNOBLES & DÉCOUVERTES»



Réalisation 2021 : Einride.com, Ingersheim - photos © CherElles, ConseilVinsAlsace / ADT / Tristan Vuano / J.P. KREBS / Max Coquard - Beat Juhers / INFRA / Lez Broz / NilsFor / NilsFor, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Je peux obtenir le label «Vignobles & Découvertes», si je suis :



Un **domaine viticole** certifié par une démarche « qualité d'accueil » proposant des dégustations commentées et des conditions de livraison adaptées à la clientèle touristique

Un **site de visite**, proposant des prestations en lien avec le vignoble



Un **restaurant** ou un **bar à vins**, proposant au moins 40% de vins d'Alsace et une cuisine locale

Un **office de tourisme** classé minimum catégorie II

Une **agence réceptive**, immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours



Un **prestataire** d'activités sportives et de loisirs

Un **événement** en lien avec l'univers de la vigne et du vin

Un **hébergement classé**, soit situé sur la Route des Vins, soit proposant des prestations en lien avec le vignoble d'Alsace

Je propose une ou plusieurs prestations en lien avec le vignoble, et :

- Je suis localisé dans un périmètre de **30 kilomètres** autour de la Route des Vins d'Alsace
- Je suis engagé dans une **démarche qualité existante** et propre à mon activité (Chartes « Accueil en Caves d'Alsace » ou « Bienvenue chez le Vigneron Indépendant », classement en étoiles, classement meublé, Qualité Tourisme™, etc.)
- Je suis en capacité de parler des vins d'Alsace et de valoriser **les produits du terroir et les savoir-faire locaux**
- Je suis **ouvert pendant la période d'activité touristique**, au minimum, et je respecte les horaires d'ouverture annoncés
- Je pratique au moins une **langue étrangère**
- Je dispose d'un **site internet**, ou à défaut, je suis référencé sur le site internet d'un organisme institutionnel local

Ma démarche de labellisation :

- 1.** Je contacte mon office de tourisme afin d'être accompagné dans ma démarche de labellisation
- 2.** Je prends connaissance de l'ensemble des critères demandés pour bénéficier du label « Vignobles & Découvertes »
- 3.** Je retourne la convention et la fiche descriptive complétées et signées à mon office de tourisme
- 4.** Mon label est validé et j'affiche de manière visible le panneau ou la vitrophanie « Vignobles & Découvertes »

À noter : Pour une cave non certifiée par une démarche qualité, je me rapproche soit du Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA), soit du SYNIVIRA, si je suis adhérent au Syndicat des Vignerons Indépendants d'Alsace

Mes avantages

- ✓ Je bénéficie d'un positionnement comme **prestataire d'excellence** de l'œnotourisme et me distingue des autres professionnels
- ✓ J'assure aux clients une qualité d'accueil et un esprit de partage autour de l'univers de la vigne
- ✓ Je développe **ma visibilité** sur les sites www.visit.alsace, www.routedesvins.alsace et www.vinsalsace.com
- ✓ J'intègre une **dynamique collective** via le réseau d'acteurs engagés dans la démarche
- ✓ J'accède à des supports de promotion dédiés
- ✓ Je bénéficie d'outils d'accompagnement pour mes projets
- ✓ Je participe à des **événements** exclusifs tels que le « Fascinant Week-End Vignobles & Découvertes »

Remarque : le label est d'usage gratuit dans la mesure où il repose sur des démarches qualité existantes

